



Communiqué de presse

Encore plus d'économies pour les covoitureurs en 2026 !

Le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe conforte son dispositif de covoiturage avec BlaBlaCar Daily !

Pour encourager davantage la mobilité partagée, le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe se projette jusqu'à fin 2027 et fait évoluer sa politique d'incitation financière. Désormais, les conducteurs peuvent percevoir **entre 1 et 3 € par passager et par trajet - jusqu'à 100 € par mois** - tandis que la **gratuité est maintenue pour les passagers**, rendant le covoiturage quotidien plus avantageux que jamais.

Alors que les dépenses liées aux transports restent un poste majeur dans le budget des ménages, le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe franchit une nouvelle étape. En partenariat avec BlaBlaCar Daily, le territoire propose une incitation financière plus avantageuse pour les conducteurs. Cette mesure vise à encourager les automobilistes à transformer leurs sièges vides en source d'économies.

Comment ça fonctionne ?

1. Les passagers et conducteurs **téléchargent l'application** BlaBlaCar Daily et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.

2. L'application **met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires**. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.

3. **Le conducteur reçoit une compensation de 1 à 3€ par trajet et par passager**, selon la distance parcourue, pour les trajets de 5 km à 60 km. Pour les passagers, les trajets sont gratuits grâce au soutien du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe.

- entre 5 et 20 km parcourus, le conducteur reçoit 1€ par passager
- entre 20 et 40 km parcourus, le conducteur reçoit 2€ par passager
- entre 40 et 60 km parcourus, le conducteur reçoit 3€ par passager



Exemples d'économies réalisées par les conducteurs

La Bazoge > Le Mans (15 km) : le conducteur reçoit 1€ par passager (Gratuit pour le passager).

Ecommoy > Le Mans (25 km) : le conducteur reçoit 2€ par passager (Gratuit pour le passager).

Domfront-en-Champagne > Connerré (44 km) : le conducteur reçoit 3€ par passager (Gratuit pour le passager).





Communiqué de presse

« Sur nos territoires, près de 90% des trajets domicile/travail s'effectuent en voiture individuelle.

En faisant évoluer les avantages financiers pour les conducteurs voyageant via BlaBlaCar Daily jusqu'à 100 €/mois (de 1€ à 3€ par trajet), notre objectif est de permettre au plus grand nombre - habitants et employés travaillant sur notre territoire - de se déplacer tout en faisant des économies. Il n'y a que des avantages : moins de voitures sur nos routes, des économies pour les covoitureurs et des trajets en toute convivialité. ».

Maurice Vavasseur, Vice-Président en charge des mobilités actives, du covoiturage et des mobilités solidaires au Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe.

La Garantie Retour

Avec la Garantie Retour, proposée exclusivement à nos membres et en partenariat avec la MAIF, BlaBlaCar Daily vous garantit un retour chez vous. En cas d'annulation de dernière minute du trajet retour par votre conducteur ou conductrice, nous assurons le retour à votre domicile.

À propos de BlaBlaCar Daily

BlaBlaCar Daily est l'application de BlaBlaCar dédiée au covoiturage du quotidien. Elle connecte les conducteurs et passagers qui se trouvent sur le même itinéraire aux mêmes horaires, pour leur permettre de partager la route et les frais durant leurs trajets domicile-travail. Plus de 6 millions de trajets par an sont partagés avec BlaBlaCar Daily. Pour créer des réseaux de covoiturage locaux, BlaBlaCar Daily s'appuie sur les entreprises, qui proposent le service à leurs collaborateurs, et les collectivités territoriales, qui subventionnent les trajets effectués en covoiturage. En 2025, BlaBlaCar Daily compte 450 entreprises clientes et plus de 170 collectivités locales partenaires.

À propos du Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe

Le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe incarne, depuis avril 2022, l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) sur son ressort territorial composé de 6 communautés de communes autour de la Métropole du Mans : Champagne Conlinoise et Pays de Sillé, Maine Cœur de Sarthe, Le Gesnois Bilurien, Sud-Est Manceau, Orée de Bercé Belinois et Val de Sarthe. Il a pour objectif de proposer, en lien avec la Région des Pays de la Loire et Le Mans Métropole, des offres de mobilité alternatives à la voiture individuelle à destination des habitants et des salariés des six communautés de communes. Il met en place des solutions de mobilités actives, partagées et collectives, comme le covoiturage avec BlaBlaCar Daily, l'autopartage Mouv'nGO ou encore les transports collectifs illyGO. Il soutient également les associations qui œuvrent pour une mobilité solidaire (Carbur'Péra ou Réso'Ap).

Pour en savoir plus : jechangedemode.fr

